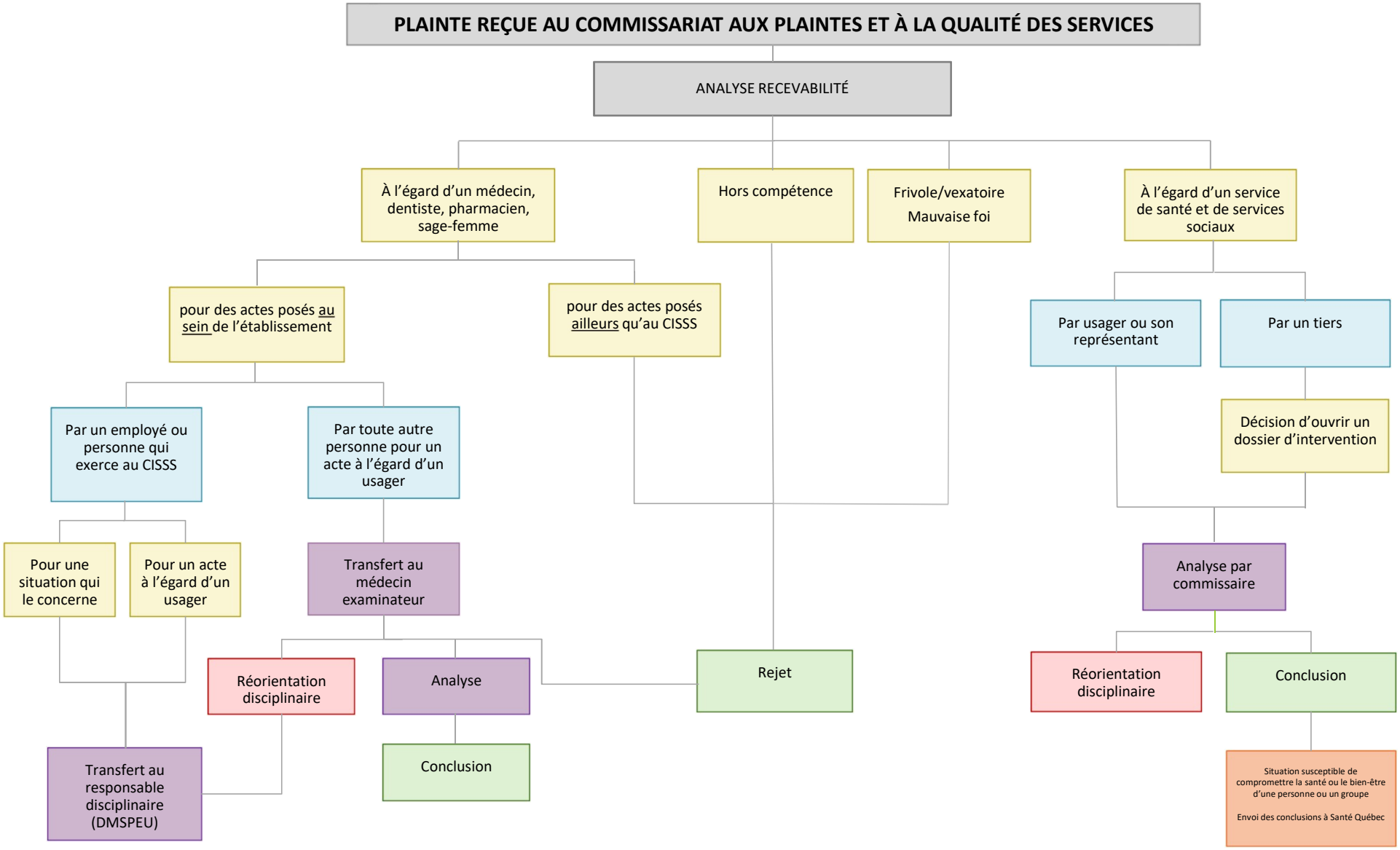
PLAINTE REÇUE AU COMMISSARIAT AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES
ANALYSE RECEVABILITÉ
À l'égard d'un médecin, dentiste, pharmacien, sage-femme
Hors compétence
Frivole/vexatoire
Mauvaise foi
À l'égard d'un service de santé et de services sociaux
pour des actes posés au sein de l'établissement
pour des actes posés ailleurs qu'au CISSS
Par usager ou son représentant
Par un tiers
Par un employé ou personne qui exerce au CISSS
Par toute autre personne pour un acte à l'égard d'un usager
Décision d'ouvrir un dossier d'intervention
Pour une situation qui le concerne
Pour un acte à l'égard d'un usager
Transfert au médecin examinateur
Analyse par commissaire
Réorientation disciplinaire
Analyse
Rejet
Réorientation disciplinaire
Conclusion
Transfert au responsable disciplinaire (DMSPEU)
Conclusion
Situation susceptible de compromettre la santé ou le bien-être d'une personne ou un groupe
Envoi des conclusions à Santé Québec